



ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA08-19002-8

AVIS est par la présente donné que le règlement ci-après décrit a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 6 mai 2019.

Règlement numéro RCA08-19002-8 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002)

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté à la mairie d'arrondissement au 1800, boulevard Saint-Joseph durant les heures de bureau.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 9 mai 2019.

Geneviève Girard Gagnon
Secrétaire d'arrondissement substitut

COMING INTO FORCE - BY-LAW NUMBER RCA08-19002-8

NOTICE is hereby given that the following by-law was adopted at the regular council sitting of the borough of Lachine held on May 6, 2019.

Règlement numéro RCA08-19002-8 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002)

The present by-law come into force in accordance with the law and may be consulted at borough hall, 1800, boulevard Saint-Joseph during business hours.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this May 9, 2019.